



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-cinq, le mardi vingt-sept mai, le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à dix-neuf heures en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Robert JEULIN, Premier Adjoint au Maire.

Nombre de Conseillers en exercice : 27.

Date de convocation : 21 mai 2025.

PRÉSENTS : M. Robert JEULIN, M. Jacques SEGUIN, Mme Anne PELLÉ, M. Jean-Paul TONNIEAU, Mme Fanny TIGÉ, M. Xavier GODART, Adjoint, M. Jean-Pierre GUILLOT, Mme Yannick LEMOULT, M. Philippe MOREAU, M. Éric VIGNEAU, Mme Sylvie LECOUP, M. François SOULAS, M. Éric JOSEPH, M. Olivier DUPORT, M. Olivier GUILLOU, Mme Sophie LOPES, Mme Estelle GUILLOU, Mme Julie HINGANT et M. Jérémy VANBERSEL, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS : M. Alain TOUCHARD, Maire, Mme Odile MATHIEU, Adjointe, Mme Annie TAVENNEC, Mme Catherine VENOT-REIG, Mme Martine LESAGE, Mme Valérie BOURDON, Mme Carole SOLVET et M. Mathieu HENRI, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS : M. Alain TOUCHARD donne pouvoir à M. Robert JEULIN, Mme Odile MATHIEU donne pouvoir à M. Jacques SEGUIN, Mme Annie TAVENNEC donne pouvoir à M. Philippe MOREAU, Mme Catherine VENOT-REIG donne pouvoir à M. Jérémy VANBERSEL, Mme Martine LESAGE donne pouvoir à Mme Sylvie LECOUP, Madame Valérie BOURDON donne pouvoir à Mme Anne PELLÉ, Mme Carole SOLVET donne pouvoir à Mme Fanny TIGÉ et M. Mathieu HENRI donne pouvoir à Mme Sophie LOPES.

M. Jérémy VANBERSEL a été élu secrétaire de séance.



7.10 : FINANCES LOCALES - DIVERS :

2025-32. CONVENTION DE DON DU FONDS ARTISTIQUE DE MADAME MICHÈLE SAINT RÉMY - APPROBATION :

Monsieur Robert JEULIN, Premier Adjoint au Maire, expose :

En 2020, la commune d'Ormes a été sollicitée par l'artiste orléanaise Michèle SAINT RÉMY, qui a exprimé le souhait de faire don à la collectivité de l'intégralité de son fonds d'atelier.

Cette proposition a été favorablement accueillie par les membres de la commission Culturelle.

Afin de permettre une conservation et une présentation adéquates des œuvres, des travaux d'aménagement ont été réalisés à la Grange, située en face de la Maison de la Polyculture : réfection de la toiture, du sol, et aménagements intérieurs.

Pour finaliser l'aspect administratif du projet, la convention de dons doit être signée par la Mairie et l'artiste.

À ce jour le fond a fait l'objet d'une étude et d'une estimation de valeur à hauteur de 100 000 Euros pour plus de 800 œuvres (en collaboration avec Monsieur Benoît GAYET, Président de l'association des artistes orléanais).

Il s'agirait donc d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de dons, ses annexes et ses potentiels avenants, concernant le fonds artistique de Michèle SAINT RÉMY, établissant ainsi le transfert de propriété d'une valeur estimée à 100 000 € (assurance).

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la proposition formulée en 2020 par Madame Michèle SAINT RÉMY, artiste orléanaise, souhaitant faire don à la commune d'Ormes de l'intégralité de son fonds d'atelier,

Vu l'avis favorable émis par la commission Culturelle à cette proposition,

Vu les travaux d'aménagement réalisés à la Grange (située en face de la Maison de la Polyculture) en vue de permettre la conservation et la valorisation des œuvres, notamment la réfection de la toiture, du sol et l'aménagement intérieur,

Vu l'étude et l'évaluation du fonds, réalisées en collaboration avec Monsieur Benoît GAYET, Président de l'association des artistes Orléanais, estimant la valeur du fonds à 100 000 Euros pour plus de 800 œuvres,

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'Administration le 14 mai 2025,

Considérant la nécessité de formaliser ce don par une convention entre la commune d'Ormes et Madame Michèle SAINT RÉMY,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- ❑ D'accepter le don du fonds artistique de Madame Michèle SAINT RÉMY au profit de la commune d'Ormes, pour une valeur estimée à 100 000 Euros à des fins d'assurance ;
- ❑ D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de dons, ses annexes ainsi que tout avenant nécessaire à sa bonne exécution ;
- ❑ De remercier chaleureusement Madame Michèle SAINT RÉMY pour cette contribution remarquable au patrimoine culturel communal.

Pour extrait certifié conforme et certification des formalités prévues aux articles L.2121-7 à L.2121-25 du Code Général des Collectivités Locales. Fait à Ormes le 28 mai 2025.

Par délégation du Maire,

Le troisième Adjoint,
Jacques SEGUIN



Transmis au Représentant de l'État le : 28 mai 2025.

Publié ou notifié le : 2 juin 2025.